

Le revenu d'intégration, c'est quoi ?

C'est **une aide financière** accordée par les CPAS **sous conditions**, destinée aux personnes dont les ressources sont inférieures au montant légal du revenu d'intégration.

Le montant maximal de cette aide varie en fonction de la situation familiale :

- **Taux cohabitant** : 876,13€/ mois (si vous cohabitez avec une ou plusieurs personnes)
- **Taux isolé** : 1 314,20€/ mois (si vous vivez seul)
- **Taux charge de famille** : 1 776,07€/ mois (si vous vivez avec un ou plusieurs mineurs à charge)